



AGENCE BANNIER
GEORGES HERMELIN S.A.R.L

Barème 2026

Honoraires de location de locaux d'habitation :

PRESTATION	PART LOCATAIRE H.T	PART PROPRIÉTAIRE H.T	PART LOCATAIRE T.T.C	PART PROPRIÉTAIRE T.T.C
Visite, Constitution dossier, Rédaction bail	6,67 €/m ²	6,67 €/m ²	10 €/m ²	10 €/m ²
État des lieux	2,50 €/m ²	2,50 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²
Frais d'entremise et de négociation	Non facturable (cf Loi ALUR)	Studio, F1, F2 : 66,67€ F3 : 75 € F4 et plus : 83,33 €	Non facturable (cf. Loi ALUR)	Studio, F1, F2 : 80 € F3 : 90 € F4 et plus : 100 €

Les honoraires totaux dus par le locataire ne peuvent dépasser un plafond égal à 110 % du loyer mensuel HC.

Les honoraires totaux dus par le bailleur ne peuvent dépasser un plafond égal à 110 % du loyer mensuel HC + frais d'entremise.

- Rédaction nouveau bail 150 euros TTC à la charge du demandeur.
- Avenant de bail : 150 € TTC à la charge du demandeur.
- Frais gestion des diagnostics : 40 € TTC.

Honoraires de location BOX / GARAGE / PARKING :

PRESTATION	PART LOCATAIRE H.T	PART PROPRIÉTAIRE H.T	PART LOCATAIRE T.T.C	PART PROPRIÉTAIRE T.T.C
Visite, Constitution dossier, Rédaction bail	58,33 €	58,33 €	70 €	70 €
État des lieux	25 €	25 €	30 €	30 €

Honoraires de l'assurance "LOYERS IMPAYES" :

A la charge du Propriétaire

Les honoraires sont de 3% HT soit 3,6 % TTC sur les quittancements.

Honoraires de GESTION COURANTE :

A la charge du Propriétaire : Les honoraires sont de 6% HT soit 7,2% TTC sur les quittancements.

+ Prestations facturées à l'acte, cf. annexe.

Honoraires de location – baux commerciaux ou à usage exclusivement professionnel :

- **Bailleur** : 10 % du loyer annuel hors charges et hors taxes.
- **Preneur** : 20 % du loyer annuel hors charges et hors taxes.

Honoraires de renouvellement d'actes des baux commerciaux ou exclusivement professionnel

A la charge du Locataire

	MINIMUM H.T	MINIMUM T.T.C
Nouveau bail commercial ou renouvellement. Base : Loyer annuel x 9 ans	250 €	300 €
Première révision triennale. Base : Différence entre nouveau et ancien loyer x 6 ans	250 €	300 €
Deuxième révision triennale. Base : Différence entre nouveau et ancien loyer x 3 ans	250 €	300 €

Honoraires d'état des lieux de sortie hors gérance :

A la charge du Propriétaire

2,50 €/m² HT - 3 €/m² TTC

Honoraires d'état des lieux locaux commerciaux et professionnel :

A la charge du Locataire

	COUT H.T	COUT T.T.C
Jusqu'à 100m²	2,50/m²	3,00/m²
De 101 à 200m²	1,67/m²	2,00/m²
Au-delà de 200m²	Tarif à définir selon les caractéristiques du local	Tarif à définir selon les caractéristiques du local

Dans un rayon de 15 km maximum d'Orléans, au-delà tarifs sur consultation du responsable de service.

HONORAIRES TRANSACTION :

A la charge de l'acquéreur

Tranche de prix Net Vendeur	Taux H.T	Taux T.T.C (TVA à 20%)
Jusqu'à 99 999 €	6,67 %	8,00 %
De 100 000 € à 200 000 €	5,83 %	7,00 %
De 200 001 € à 300 000 €	5,00 %	6,00 %
À partir de 300 001 €	4,17 %	5,00 %
Forfait TERRAIN A BATIR	4 166,67 €	5 000 €

HONORAIRES SPECIFIQUES TRANSACTION

A la charge du demandeur

Facturation Honoraires estimation :

TYPE DE BIEN	PRIX H.T	PRIX T.T.C
0 à 300 m²	100 €	120 €
301 à 500 m²	150 €	180 €
+ 501 m²	200 €	240 €

Tarif applicable à partir du 01/08/2026



Revenus fonciers – Exercice annuel

Dans le cadre de votre déclaration, notre cabinet vous transmet un récapitulatif des recettes et dépenses réglées par notre intermédiaire uniquement.

Conformément aux dispositions de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970, dite Loi Hoguet, notre mission se limite à la gestion administrative et financière des biens confiés.

À ce titre, les documents transmis reprennent exclusivement les recettes et dépenses réglées par notre intermédiaire pour votre compte.

Les factures, dépenses ou appel de fonds que vous auriez réglées directement ne peuvent être intégrées dans les documents établis par notre cabinet, la reconstitution d'une comptabilité incluant des opérations extérieures relevant de l'exercice de la profession d'expert-comptable.

Par ailleurs, toute demande de duplicata de documents déjà transmis (factures, appels ou décomptes de charges, justificatifs divers) pourra faire l'objet d'une facturation forfaitaire de 10 € HT par document, ces pièces ayant déjà été communiquées lors de l'envoi des comptes de gérance au cours de l'année.



Rappel de courtoisie

Nous vous remercions de maintenir des échanges respectueux et courtois avec l'ensemble de nos collaborateurs.

Tout comportement inapproprié pourra entraîner des mesures adaptées.

Notre équipe reste à votre disposition pour toute précision.

LA DIRECTION

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PAYABLES À L'ACTE)

Non incluses dans la gestion courante

Prestation	Tarif TTC
Établissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	79 €
Gestion de travaux importants (montant supérieur à 1 500 € TTC)	150 €
Gestion des sinistres (constat, déclarations, suivi et expertises)	195 €
Gestion d'immeuble pour monopropriété	10 € / lot / mois
Frais de clôture de compte	
✓ Résiliation du mandat, transmission du dossier, solde	120 € / lot
✓ Frais d'état des lieux de sortie	3 euros/m2
Commande et suivi des diagnostics obligatoires	40 € / dossier
Gestion d'un dossier d'impayé (à compter du mandat d'huissier, sans assurance)	180 €
Préparation et transmission d'un dossier de congé à l'huissier	95 €
Avenant au bail	150 €
Gestion d'un garage ou bien à faible loyer (< 150 €)	14,40 % TTC
Accompagnement audit énergétique (Coordination, échanges, analyse)	120 TTC

Établissement et transmission des éléments nécessaires à la déclaration de TVA

25 € HT, soit 30 € TTC
par déclaration

Établissement et télétransmission de la déclaration de TVA pour le compte du
mandant

50 € HT, soit 60 € TTC
par déclaration